

Geremek, Hanna

"Epimerismos. Betrachtungen zur Zwangspacht in Ägypten während der Prinzipatszeit", G. Poethke, Bruxelles 1969 : [recenzja]

The Journal of Juristic Papyrology 18, 332-335

1974

Artykuł został zdigitalizowany i opracowany do udostępnienia w internecie przez Muzeum Historii Polski w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej bazhum.muzhp.pl, gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

Aux documents relatifs à Φλάουιος Φιλόξενος ἐπιστράτηγος Θηβαίδος (p. 51) il faut ajouter le P. Brem. 37 et peut-être le P. Brem. 28. Aux textes relatifs à Φροντήριος Σεπτίμιος (p. 54), il faut ajouter O. Tait 1700.

Je ne suis pas convaincue par le raisonnement (pp. 43—44, n. 50) à la suite duquel M^{11e} V a n d o n i a écarté de la liste (pour l'année 262) Valerius Titianianus, attesté par le P. Oxy. XVII 2107. Le contenu de ce papyrus semble indiquer (comme H. G. Pflaum l'a vu) que Valerius Titianianus était épistratège en 262, bien que le titre manque (chose qui arrive fréquemment). Les doutes de M^{11e} V a n d o n i ont été suscités par SB.7464, de l'année 248, qui, à son avis, ferait penser que la charge de Valerius Titianianus «était de nature militaire». Mais SB 7464 ne contient aucune indication dans ce sens. C'est une plainte d'un *arabotoxotès* qui a été maltraité par quelqu'un, et cela en présence de Νεπωτιανοῦ ἐπιτρόπου τοῦ διασημοτάτου Οὐαλερίου Τιτανιανοῦ καὶ Μαύρου καὶ Ἀμμωνίου ἀραβοτοξοτῶν. Il ne ressort pas de ce texte qu'il y ait eu des rapports de service entre cet *epitropos* de Valerius Titianianus et les *arabotoxotai*. Et même si des rapports pareils avaient existé, un document antérieur de 14 ans ne saurait être invoqué pour établir le caractère de la fonction que Valerius Titianianus exerçait en 262.

Il est regrettable que la maison d'éditions n'ait pas donné la date de publication du livre. La date est toujours importante, mais elle a une importance essentielle dans un livre comme celui-ci.

[Warszawa]

Ewa W i p s z y c k a

G. P o e t h k e, *Epimerismos. Betrachtungen zur Zwangspacht in Ägypten während der Prinzipatszeit*, Bruxelles 1969, Fondation Egyptologique Reine Elisabeth, *Papyrologica Bruxellensia* 8, pp. 112.

Le problème du bail forcé des terres d'Etat, dont l'*epimerismos* est une forme particulière, est très important pour l'étude de la situation réelle et légale de la population rurale de l'Egypte gréco-romaine et trouve sa place dans nombre de travaux d'ordre général sur cette période. Il méritait aussi, sans doute, une étude monographique: grâce à G. P o e t h k e nous disposons à présent d'un livre important et utile sur cet aspect particulier du régime agraire de l'Egypte gréco-romaine.

Le point du départ de l'étude est une analyse terminologique qui est la partie la plus importante et la plus précieuse du premier chapitre (Einleitung). En étudiant la notion d'*epimerismos* et les notions analogues du point de vue sémantique, c'est-à-dire *epibole* et *epinemesis*, ainsi que les formes verbales qui leur correspondent, l'auteur établit de quelle façon ces termes furent utilisés pour désigner le bail des terres d'Etat d'une part, les redevances et les requisitions pour l'armée d'autre part. Il montre aussi que le bail forcé est fort souvent désigné à l'aide des termes signifiant d'une façon générale le bail des terres d'Etat comme *georgein* ou bien *agein eis georgian*. Ainsi donc l'auteur dans ses recherches ne s'est pas limité aux mentions dans lesquelles le bail forcé est

attesté *expressis verbis*, mais prend en considération aussi ces témoignages où c'est le contexte général qui laisse supposer qu'il s'agit du bail forcé.

Dans le chapitre II (Die Entwicklung der Formen staatlicher Zwangspacht insbesondere des Epimerismos) l'auteur présente l'évolution du problème dans le temps, depuis la période ptolémaïque jusqu'au IV^e siècle. C'est la période du principat qui attire particulièrement son attention: il y donne un relevé complet de la documentation pour chaque village à part, c. à. d. pour Théadelphie, Karanis, Soknopaiou Nesos, Philopatoros et pour d'autres localités du nome arsinoïte.

L'exposé systématique des problèmes qui ressortent de la documentation ainsi présentée est objet du chapitre III (Spezielle Probleme des Epimerismos in systematische Darstellung). *Terminus ante quem* de l'apparition d'*epimerismos* est désigné, d'après l'auteur, par P. Bad. VI 170 de 54 de n.è. Le phénomène prend de l'importance dans les sources au II^e et au début du III^e s., ensuite disparaît, pour apparaître de nouveau au début du IV^e siècle. Sur le plan géographique l'*epimerismos* semble limité au seul nome arsinoïte. C'est la faiblesse économique des certaines communautés — *asthenia* — ainsi que la pauvreté des certains de ses habitants (*aporoï*) qui les poussait souvent à abandonner leurs terres (*anachoresis*) qui semblent être à l'origine de l'établissement du bail forcé à l'époque du principat. L'Etat pour remédier à cette situation se décide à créer un système de la responsabilité collective à l'échelle de la communauté. C'est cette dernière qui en tant que telle est responsable pour toutes les redevances à l'égard de l'Etat, à quoi correspond la formule *dia ton apo komes*. En même temps s'élabore la conception de lier *demosioï georgoï* à leur village défini comme lieu où ils doivent remplir leurs obligations, et tout d'abord le fermage de la terre d'Etat (*idia kome*).

En étudiant le rôle de la communauté dans l'organisation du bail des terres l'auteur présente les stades successifs de la besogne administrative, à commencer par le partage des terres *diareisis* jusqu'au paiement du cens *ekforion*. Il décrit aussi les associations des fermiers des terres d'Etat: les *pittakia* que nous connaissons de Théadelphie et les clérouchies dans la partie nord du Fayoum. En attirant l'attention sur des cas assez nombreux des fermiers qui assurent le bail, des terres en dehors du territoire de leur propre village, l'auteur pense que cela fut en raison du manque de la main d'oeuvre dans certains villages et que, ensuite, ces tenanciers pouvaient ou bien rester en leur village et cultiver ces terres ou bien ils changèrent leur lieu de résidence et s'établirent dans le village auquel appartenaient les terres.

Le livre est muni de deux annexes fort précieuses. Le premier c'est l'édition du P. Berl. Inw. II 559 de l'an 167/168 présentant les instructions du stratège adressées aux sitoloques de Théadelphie au sujet de grains de semaille. Dans le second annexe l'auteur donne le relevé complet des mentions concernant l'*epimerismos*, ce qui permet de suivre de près les changements de la terminologie en fonction du temps, du lieu et du caractère du document. D'une façon générale le livre se présente fort bien, la présentation est soignée, l'exposé est clair, la documentation est abondante.

Dans la présentation générale du problème on reste assez perplexe devant la façon dont M. P o e t h k e caractérise l'*epimerismos*. Il écrit en effet, que l'*epimerismos* devient une institution à l'époque du principat, et qu'il consiste, si j'ai bien compris sa thèse, à soumettre les *demosioï georgoï* d'une *idia* donnée à l'obligation du bail des terres d'Etat (p. 91). Le complexe documentaire concernant la Théadelphie au II^e siècle est la base principale de ces affirmations.

L'analyse pertinente de cette documentation par H. Kortenbeutel (*Steuerlisten römischer Zeit aus Theadelphia*, Berlin 1937) et ensuite par J. Day et C. W. Keyes (*Tax Documents from Theadelphia*, New York 1956) a bien prouvé que les tenanciers des terres d'Etat associés dans les *pittakia* furent tous soumis à la *laographia*. Un argument semblable apporte l'analyse des clérouchies les plus connues du territoire de Karanis. Les clérouchies, comme P. Viereck l'a prouvé d'une façon très convaincante (*Quittungen aus dem Dorfe Karanis über Lieferung von Saatkorn*, *Hermes* XXX 1895, p. 107—123), furent une organisation des habitants soumis au bail des terres d'Etat sur le territoire des communautés, y compris autres que leurs propres. On ne voit pas de raison de les traiter en tant qu'unités territoriales, comme le fait M. Poethke (p. 51). L'analyse de toute la documentation connue à présent sur les clérouchies de Karanis semble mener à la conclusion que les *demosioi georgoi* d'un village donné correspondent très exactement à la population soumise à la capitation. Or, si l'universalité du bail forcé — au moins dans le cadre de la communauté pour laquelle cette institution est attestée — est en effet un trait spécifique de l'*epimerismos*, à la différence de l'*epibole* qui soumettait les propriétaires des terres privées au bail forcé des terres d'Etat, il serait difficile d'admettre, avec M. Poethke, que l'*epimerismos* réapparaît au début du IV^e siècle sous le nom de l'*epinemesis*. La différence du terme exprime, à mon avis, une réalité différente. *Epinemesis* concerne aussi bien les tenanciers des terres d'Etat que les propriétaires des terres privées et ne touche, en somme, qu'une partie du territoire du village; P. Cair. Isidor. II et 12 le montrent fort bien. *Epinemesis* semble être liée à la propriété des terres et non à la condition juridique des gens, la communauté en tant qu'un groupe de personnes laisse place à la conception de l'Etat territorial; on peut observer une pareille évolution dans toute l'évolution du régime fiscal depuis Dioclétien. Ainsi donc il me semble impossible de comprendre dans les termes de l'*epimerismos* le fait que le bouleute d'Antinopolis est obligé au bail de terres d'Etat (P. Antin. 11, 89, du début du IV^e s.).

Il me semble qu'il faut limiter les cadres chronologiques de l'existence de l'*epimerismos* à la période allant jusqu'aux derniers Severus. Le silence des sources après cette date au sujet du bail forcé sous la forme de l'*epimerismos* semble d'être d'autant plus significatif que nous observons en même temps la disparition d'autres aspects de la responsabilité collective de la communauté comme *merismos aporikon* et *merismos anakechorekoton*.

M. Poethke situe la naissance de l'*epimerismos* au temps de Néron, mais ses arguments sont peu convaincants. Je serais encline de lier l'origine du phénomène à l'époque d'Hadrien, puisque c'est alors que nous observons l'apparition du terme pour désigner le bail forcé (S. L. Wallace, *Taxation in Egypt from Augustus to Diocletian*, Princeton 1938, p. 27). En partageant la prudence de l'auteur pour ne pas exagérer l'importance et la précision de la terminologie administrative, je crois que les différences terminologiques expriment les changements du phénomène lui-même.

On ne peut pas partager la conviction de l'auteur que les terres privées se trouvaient parmi celles qui furent réparties en vertu de l'*epimerismos* (p. 52). Cette thèse se trouve d'ailleurs en contradiction avec la caractéristique de l'*epimerismos* donnée par l'auteur lui-même et ne trouve pas de confirmation dans les sources citées à l'appui. Le premier document cité, le P. Bour. 42, informe du partage de la terre désignée comme *Antonias usia*, de l'ancienne propriété

d'Antonia fille de Claude administrée par *kuriakos logos* que P. Collart interprète dans son commentaire comme une variation *usiakos logos*; il ne peut être question de considérer cette terre comme privée. Le second document, le P. Mich. VI 397, atteste un paiement pour la terre *katoikos* située sur le terrain de Kerkesoucha par des habitants de Karanis (*Kerkesouchon katoikon dia ton apo Karanidos*). Il s'agit dans ce cas sans aucun doute de la terre privée, mais la formule *dia ton apo* a ici une signification bien plus générale et elle n'est pas limitée à l'*epimerismos*. L'éditeur l'a très bien dit dans son commentaire: «the expression *dia ton apo* plus the name of village is well known in connection with *epimerismos* but in the present passage it implies an obligation assumed with respect to catocic land at Kerkesoucha exploited by possessors of catocic land at Karanis»

[Warszawa]

Hanna C e r e m e k

Max K a s e r, *Das römische Zivilprozessrecht*, pp. XXIV+570. C. H. Beck'sche Verlagsbuchhandlung.

The law of civil procedure dealt with in this volume, concludes the exposition of Roman civil law. Exactly 100 years earlier, studies of this type and this rank had been made by M. A. von Bethmann-Hollweg. Since that time, investigations of Roman civil procedure have been undertaken by several generations of scientists: Keller and Becker, Wenger and Steinwenter, Bertolini and Costa, Betti and Pugliese, Girard, Collinet and Levy-Bruhl, Broggin and Jahr, to mention a few of them. However, first place among this host of researchers takes Moriz Wlassak who by his fifty years (1889—1939) of unremitting investigations created in his numerous monographs and treatises the foundation of modern science about Roman civil procedure.

Max Kaser's work represents a scrupulous and comprehensive survey of all these studies extending over a full century. This author spared no effort to extract from the flood of literature what today is looked upon as certain, and to separate it from what is probable or possible. Kaser's synthesis, marking the boundaries of our recognition of the forms and the mechanism ruling in civil procedure, points out the shortcomings of research on a variety of problems of a both general and specific nature. In this domain, much like in the work: *Das römische Privatrecht*, Kaser's book is bound to fill for many years to come the function of inspiring the present and many future generations of Romanists towards further scientific investigations.

However, Kaser's *Römisches Zivilprozessrecht* brings not only a synthesis of today's knowledge of Roman civil procedure, in the first place it presents the author's own reconstruction and vision. It represents the result of long years of dealings with source material and literature, the outcome of innumerable studies of monographs, the issue of deep meditation and mature thinking. Apart from legal forms and legal norms, the author visualizes the complicated mechanism of social, economic and political conditions which determined them. He perceives the particular institutions of civil procedure in their profound historical perspective: the way they originated, lasted, and vanished. Faithful to